

BILAN DE COMPÉTENCES MODULAIRE

Identifier ses ressources dans des situations de souffrance au travail »

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE

II. FINALITÉ D'UN BILAN DE COMPÉTENCES MODULAIRE

III. DÉROULEMENT

IV. DESCRIPTION DU BILAN MODULAIRE « identifier ses ressources dans des situations de souffrance au travail »

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE

Le bilan modulaire a pour objectif d'accompagner tout actif dans son parcours professionnel. À tout moment du parcours professionnel, chacun peut éprouver le besoin d'être accompagné dans un projet d'évolution ou de transition professionnelle, de reprise d'activités ou d'analyser ses compétences pour les adapter au marché de l'emploi Le bilan professionnel modulaire s'adapte aux besoins individuels.

Chaque Module est par conséquent unique, puisqu'il répond précisément aux besoins exprimés par le bénéficiaire.





II. FINALITE D'UN BILAN DE COMPETENCES MODULAIRE

Le bilan modulaire ne peut être réalisé qu'avec le consentement de la personne. La personne qui a bénéficié d'un bilan de compétences au sens de l'article R6322-35 du Code du travail, est seule destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document ne peut être communiqué à un tiers qu'avec son accord (article L 6313-10 du Code du travail).

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans de compétences sont soumis aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal, en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.





III. DÉROULEMENT

A) Phase de négociation / Rendez-Vous préalable

- Définition, analyser la nature de ses besoins
- Information sur les conditions de déroulement du bilan ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- Confirmation de l'engagement dans la démarche

B) Phase préliminaire

- Analyse du parcours
- Elaboration des objectifs du module
- Exploration, inventaire et analyse pour dégager les perspectives

C) Phase d'investigation :

- Explicitation, Appropriation
- Hiérarchisation des priorités
- Spécification et choix.

D) Phase de conclusion : Synthèse

- Plan d'action
- Rédaction de la synthèse du module
- Remise de la synthèse du module au client

E) Phase de suivi

Conseil- soutien – redynamisation
 S'il le désire, le bénéficiaire peut joindre le Consultant pour évaluer et résoudre une difficulté à surmonter, ceci pendant une période de trois mois après la fin du bilan.
 Au bout de six mois, un entretien d'une heure est proposé au bénéficiaire pour faire le point s'il le désire





IV. DESCRIPTION DES MODULES

MODULES	OBJECTIFS DES PHASES ET ÉTAPES	MOYENS ET OUTILS AU SERVICE DE LA MÉTHODOLOGIE	NOMBRE DE SÉANCES, AMPLITUDE
PHASE DE NÉGOCIATION ET RDV PRÉALABLE	Définir et analyser la nature des motivations et des besoins du demandeur : Confirmer son engagement actif dans la démarche bilan. L'informer sur les conditions du déroulement du bilan, sur les méthodes et techniques mises en œuvre. Établir une convention tripartite.	Cette phase est réalisée en entretien individuel	Première séance préalable au Bilan qui n'engage ni le demandeur, ni le consultant
Module IDENTIFIER SES RESSOURCES DANS DES SITUATIONS DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL	 Prendre conscience de l'impact des facteurs des risques psychosociaux (stress, épuisement, conflits) sur sa performance Prendre du recul sur sa situation et déculpabiliser Identifier ses atouts, ses valeurs, ses aspirations et ses axes de progression Identifier ses compétences, ses aptitudes, ses connaissances, ses valeurs Inventorier les pistes professionnelles pour envisager les possibilités de mobilité ou envisager un retour au poste dans un climat serein Élaborer un plan d'action 	 Analyse du parcours personnel et professionnel Analyse de la situation de souffrance au travail Tests (en fonction du besoin) Typologie de Holland ou Typologie de Jung Travail d'appropriation et d'articulation des résultats à la situation actuelle Prise de recul et perspectives d'actions Support d'inventaire des compétences Consultation de la documentation sur les métiers et les postes y compris en interne Restitution de la synthèse du Module 	4 séances en entretiens individuels 08 h00 + 2 séances de Travail personnel, démarches documentaires, enquêtes 04 h00 Durée totale 12H00 1 heure de suivi à 6 mois

Inscription: https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/

Siret n° 443 400 817 00047 - Code APE : 8559A SIÈGE SOCIAL : 20 esplanade Ch. de Gaulle – 92000 NANTERRE

